



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 février 2011

L'an deux mil onze et le **vingt cinq février à 20 heures 30**, le Conseil Municipal de la commune de GARNERANS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Christiane THIBERT, Maire de Garnerans.

Présents : Mmes Christiane THIBERT, Nicole NAVARRO, Claude ROLLIN, Mrs Michel ARIES, Jean-Pierre BOURGEOIS, Pascal GUILLON, Christian HARTWICH, Benoit JABOULET et Dominique VIOT.

Absents représentés :

Colette BERGER donne pouvoir à Christian HARTWICH ; Patricia DUBOIS donne pouvoir à Claude ROLLIN ; Solange DUMAS donne pouvoir à Christiane THIBERT ; Franck FURTIN donne pouvoir à Jean-Pierre BOURGEOIS ; Marc MONFRAY donne pouvoir à Benoît JABOULET

Nombre de conseillers en exercice : **14**

Présents et représentés : **14**

Date de la convocation : 18 février 2011

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Dominique Viot a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 21 janvier 2011 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 25 février 2011.

Ordre du jour

- **Avis sur PLU de la commune d'Illiat**
- **Avis sur PLU de la commune de Cruzilles les Mépillats**
- **Complément de mentions sur les délibérations n°1.2.5 et 8**
- **Acceptation des crédits de reports 2010**
- **Adoption du compte administratif – exercice 2010**
- **Adoption du compte de gestion – exercice 2010**
- **Affectation des résultats – exercice 2010**
- **Acceptation devis porte de l'église**
- **Acceptation devis chauffage salle polyvalente**

En début de séance, Madame le Maire demande d'ajouter une délibération :

Passerelle du chou d'Ane

Le coût des travaux de la passerelle du Choux d'Ane est de 10 033, 45 € HT. Une subvention de 60% des travaux est attribuée au syndicat des rivières. Les coûts restant sont partagés entre les communes de Bey et de Garnerans. La participation restant à la charge de chaque commune est donc de 3 010 €.

Le conseil décide de ne pas délibérer et de revoir la largeur de la passerelle envisagée pour la réduire à 1,20m.

Délibérations

Avis du PLU de la commune d'Illiat

Madame le Maire fait part du projet d'élaboration du PLU de la commune d'Illiat reçu le 13 janvier 2011 et demande à l'assemblée délibérante d'émettre un avis à celle-ci.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, EMET, à l'unanimité des membres présents et représentés, un avis favorable au projet d'élaboration du PLU de la commune d'Illiat.

Avis du PLU de la commune de Cruzilles les Mépillats

Madame le Maire fait part du projet d'élaboration du PLU de la commune de Cruzilles les Mépillats reçu le 10 février courant et demande à l'assemblée délibérante d'émettre un avis à celle-ci.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, EMET à l'unanimité des membres présents et représentés, un avis favorable au projet d'élaboration du PLU de la commune de Cruzilles les Mépillats.

Complément de mentions sur les délibérations n°1 et 2

Madame le Maire précise à l'assemblée que sur les délibérations n°1 -2 -5 et 8 de la séance du 21 janvier 2011, il faut faire un complément d'information.

Pour la n°1, il faut préciser : remboursement sur les frais réels au congrès des Maires

Pour les n°2 / 5 / 8, il faut préciser : Cette dépense sera inscrite en investissement au budget primitif 2011

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le complément de mention sur ses délibérations.

La n°1 : remboursement sur les frais réels au congrès des Maires au Maire et des élus.

La n°2/5 et 8 : cette dépense sera inscrite en investissement au budget primitif 2011.

Acceptation des Crédits de Report 2010

Le conseil municipal prend connaissance du résultat de l'année 2010, et plusieurs montants non dépensés sont reportés en section de dépense d'investissement ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

ACCEPTE le report réalisé en investissement 2010, plusieurs montants non dépensés en 2010 sont reportés sur le budget 2011.

Report en dépenses de 124 606.61 € suivant le détail ci-dessous:

Dépense :

Cpte 202 Document urbanisme op 85 (révision urbanisme)	25 000,00 €
Cpte 2031 Frais d'études d'urbanisme op 95	1 187,71 €
Cpte 2111 Achat terrain op 121	62 935,00 €
Cpte 2152 installations voirie op 122 (signalétique Cœur du Village	5 000,00 €
Cpte 2152 installations voirie opération 96 (achat guirlande)	1 500,00 €
Cpte 2158 autres installations op 115 (achat guirlande)	1 000,00 €
Cpte 2315 installations op 109 (Aménagement Cœur du Village)	27 983,90 €
Total :	124 606.61 €
Et Recettes : Cpte 13151	505.50 €

Adoption du Compte Administratif – exercice 2010

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122.-21 et L2343-1 et 2 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 mars 2010 approuvant le Budget Primitif communal – exercice 2010 ;

Vu les délibérations en date du 3 mai, 25 juin, 1 septembre, 29 octobre et 26 novembre approuvant les décisions modificatives relatives à l'exercice 2010 ;

Le Maire expose à l'assemblée délibérante les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2010

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Christian HARTWICH, 2^{ème} Adjoint, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTÉ, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif de l'exercice 2010 du budget communal arrêté comme suit

Résultats de l'exercice de l'année 2010 :		
Fonctionnement :	dépenses : 286 058,96 €	Recettes : 373 097,76 €
Report de l'exercice 2009 en fonctionnement :		+ 61 688,37 €
Total		434 786,13 €
RESULTAT EXERCICE 2010 286 058,96 € - 434 786,13 € = 148 727,17 €uros		
Investissement :	dépenses : 391 685,49 €	Recettes : 385 739,57 €
	391 685,49 – 385 739,57 = - 5 945 ,92 €	
Excédent de 2009 :	+ 67 648,65 €	
Total :	= 61 702,73 €	
RESULTAT EXERCICE 2010	61 702,73 €	
Restes à réaliser en 2011 :		
Dépenses investissement : 124 606,61 € et recettes : 505,50 €		

Adoption du Compte de Gestion – exercice 2010

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et 2 ;
Madame le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2010 de la commune a été réalisées par le Receveur en poste à Thoisse et que les comptes établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs.

Madame le Maire précise que le Receveur municipal a transmis à la commune ses comptes de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui fait obligation.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et des comptes de gestion du Receveur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion de l'exercice 2010 dressé par le Receveur municipal, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, et l'état du budget suivant :

↳ **Budget Commune**

Affectation des résultats 2010

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé les résultats de l'exercice 2010 apparaissant sur le compte de gestion et le compte administratif au 31/12/2010 ;

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 148 727.17 € ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2010 qui s'élève à 148 727.17 € sur le budget de l'exercice 2011 comme suit :**

↳ **62 398.38 € à la section investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement »**

↳ **86 328.79 € à la section fonctionnement au compte 002**

Choix du devis concernant la fabrication de la porte de l'église

Madame le Maire fait part des différents devis demandés concernant la fabrication de la porte de l'église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **ACCEPTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le devis de l'EURL Menuiserie PINTO pour un montant de 3 820.00 € HT soit 4 568.72 € TTC.**

Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2011 et imputée au compte 21318 opération 127 en section d'investissement.

Acceptation du devis du chauffage de la salle polyvalente

Madame le Maire fait part de la nécessité de l'installation d'un nouveau chauffage à la salle polyvalente, le montant du coût de cette installation est de 1 300.00 € HT soit 1 554.80€ TTC par l'entreprise JM ELEC de Saint Didier sur Chalaronne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **ACCEPTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'installation d'un chauffage à la salle polyvalente pour un montant de 1 300.00 € HT soit 1 554.80 € TTC par l'entreprise JM ELEC de Saint Didier sur Chalaronne.**

Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2011 et imputée au compte 21318 opération 131 en section d'investissement.

Rapports des commissions :

Communication

Site Internet : 3121 visites à ce jour.

Fiche info prévue début avril.

Projet de création d'une association «Comité des Fêtes» en cours de réflexion.

Action sociale et culturelle

Participation de Solange et Nicole à la réunion d'information du 24 février sur la législation applicable aux associations concernant l'organisation de manifestations.

Urbanisme et environnement

Cœur de village :

Le comité de fleurissement se charge de la plantation des parterres.

Le mobilier urbain est prévu fin mars.

Inauguration le 30 avril.

Finances

Budget 2011 en cours de finalisation.

Questions diverses

Une plainte a été déposée en Gendarmerie suite à des pots de fleurs et objets funéraires déplacés dans le cimetière.

Ecole : projet de suppression d'une classe à Garnerans compte tenu d'une baisse de l'effectif envisagé.

La municipalité est mobilisée pour empêcher cette suppression.

Il a été proposé de revoir l'aménagement du stade pour les jeunes.

La séance est levée à 22h55.

Prochain Conseil le Vendredi 25 mars 2011 à 20 h 30

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Christiane THIBERT